

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de FABRÈGUES

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du

CONSEIL MUNICIPAL

qui se tiendra en salle du Conseil Municipal, **Espace Paul Doumer**

MARDI 19 FEVRIER 2019 à 19 h 00.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Fabrègues, le 12 février 2019.

 Le Maire,
Jacques MARTINIER.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 2- FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2018.
- 3- FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Annexe MIRABEAU.
- 4- FINANCES : Adoption du Compte de Gestion 2018.
- 5- FINANCES : Adoption du Compte de Gestion 2018 – Budget Annexe MIRABEAU.
- 6- FINANCES : Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2019.
- 7- FINANCES : Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2019 – Budget Annexe MIRABEAU.
- 8- FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2019.
- 9- FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2019 – Budget Annexe « PEAS Mirabeau ».
- 10- FINANCES : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2019.
- 11- FINANCES : Approbation du forfait communal : Subvention Ecole Saint-Jacques.
- 12- GESTION DU PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs.

Questions Orales du groupe « FABREGUES CITOYENNE »

Elus Fabrègues Citoyenne

A

Monsieur le Maire

Fabrègues le 16 février 2019

Objet : Questions orales

Monsieur Le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les questions orales pour la séance du conseil municipal du 19 février :

1-Votes des représentants de la commune au conseil de Métropole

Nous souhaitons savoir comment, où, se décident les votes de nos représentants au conseil de 3M.

Le conseil de Métropole du 31 décembre 2018 a voté le budget primitif 2019. Chacun paie des impôts à 3M les représentants des populations des communes ont la responsabilité que cet argent soit bien utilisé.

Or, au cours de cette séance nous avons constaté qu'un crédit de 10 millions d'€ avait été voté pour la construction d'un nouveau stade, sans présentation des études, et sans qu'aucune décision ne soit prise pour sa construction.

Principalement pour cette raison, considérant qu'il y avait d'autres priorités face à un choix non concerté, notamment en matière de mobilité (TSCP, mobilités actives, ...), une trentaine de conseillers n'ont pas voté ce budget.

Les représentants fabréguois, ne sont pas intervenus dans le débat, et on voté ce budget. Nous souhaiterions avoir les explications de vote.

2-Pose des compteurs Linky pour Enedis

En 2016, séance du 21 décembre, nous avons attiré votre attention sur l'installation par ENEDIS de nouveaux compteurs pour l'électricité avec les compteurs Linky. Dits « intelligents », ils transmettent des informations de consommation dans l'objectif officiel d'améliorer l'efficacité énergétique. Mais ils sont vivement contestés au nom de la santé et de la liberté, et de nombreuses communes refusent leur installation (environ 900 à ce jour).

Au delà du « désastre écologique » qui fait qu'« on va jeter des millions de compteurs en parfait état de marche », les bénéfices en termes d'économies sont contestables (environ 8 milliards de coût à l'installation) alors que les dangers potentiels sont importants (cf. note jointe de l'association « Robin des Toits »).

Ces installations se faisant sans consultation des usagers, les élus ont un devoir de protection et d'information par rapport à leurs administrés.

Nous renouvelons notre proposition pour que la commune adopte une position de refus, comme l'ont fait déjà de nombreuses communes.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer Monsieur le maire nos sincères salutations.

Marielle Fenech-Monfort – Jean-Pierre Laporte – Aurélie Matéo

COMPTE RENDU du groupe « FABREGUES CITOYENNE »

Ce premier conseil municipal de l'année est consacré aux questions budgétaires.

Point 1 Compte administratif (CA) 2018, budget général de la commune

Le CA est le document qui retrace l'ensemble des mandats émis et des titres de recettes de la commune. Il permet de comparer les prévisions de recettes et dépenses votées au budget primitif aux réalisations effectives de l'année écoulée. Le résultat du CA paraît conforme aux prévisions.

Nous nous sommes abstenus sur ce CA (6711M € en recettes de fonctionnement, 1045M € en dépenses d'investissement), reflet du budget primitif que nous n'avions pas voté, et qui de plus montre un solde de clôture de fonctionnement 2018 de plus d'un million d'€, soit plus de 15% des recettes de l'année.

Points 3 : Compte administratif Mirabeau 2018 et budget prévisionnel 2019 (point 9)

Le domaine de Mirabeau est géré, depuis 2018, dans le cadre d'un budget annexe afin d'isoler les opérations comptables liées au projet de Pôle d'Excellence Agro-écologique et Sociale (PAES).

Cette année de démarrage est marquée par peu de dépenses que ce soit en Fonctionnement (5292€) ou Investissement (3100€) et donc un solde excédentaire élevé, ce qui accroît encore l'excédent budgétaire consolidé de la commune.

Nous avons adopté ce CA, comme le budget prévisionnel 2019, qui disposera du seul report 2018 en recettes de fonctionnement (soit 94707€). Sur le budget investissement évalué pour 2019 à 926 000€, la Mairie affectera 200 000€ (rappelons que la commune est engagée pour un montant d'environ 1 million d'€ sur l'ensemble du projet) et l'Etat, environ 600 000€ (la moitié de son engagement total) ; études, réhabilitation du bâti, équipement de la cave, plantations de vignes sont les investissements prioritaires de l'année 2019.

Il nous est, par ailleurs, annoncé la création d'une commission spéciale dédiée à cette opération qui se réunirait au minimum 2 fois/an et composée ainsi : bureau municipal, un représentant de chaque liste minoritaire, du Conservatoire des Espaces Naturels et de Vignes de Cocagne.

Point 8 : Débat d'Orientation budgétaire de la commune 2019

L'adjoint aux finances, comme chaque année, dans un discours bien rodé, a présenté des orientations comptables, intéressantes et utiles. La gestion de toute collectivité, quelle qu'elle soit, suppose une maîtrise des contraintes budgétaires.

Mais, la présentation comptable a principalement pour but de présenter des budgets en équilibre. Elle donne des informations sur la situation financière de la commune : elle est saine, même bonne, avec un excédent 2018 important et que la majorité souhaite pérenniser !

-1/ à quoi ça sert d'avoir une épargne aussi importante ? soit on investit plus (dans l'humain ou le matériel), faut voir dans quel secteur ? soit on baisse les impôts, alors qu'ils sont augmentés, pour donner du pouvoir d'achat.

-2/ Ce dont nous avons besoin, c'est de savoir où on met l'argent par mission (bilans de l'utilisation par secteur : solidarité, culture, enseignement, jeunesse, sécurité, sport), et est-ce que c'est à cet endroit qu'il est le plus utile (efficacité de budgets passés et des politiques menées) ?

Alors, concernant cette présentation du DOB, et pour en débattre sérieusement il manque l'essentiel, un chapitre I, toujours absent depuis le début du mandat, qui proposerait les orientations politiques à partir des bilans et des besoins. Le DOB devrait être l'occasion de préciser l'orientation en terme de priorités, de choix de services et d'équipements mis à disposition des Fabrégouais. Ce n'est pas le cas.

Sur les problèmes qui sont posés aujourd'hui, quelles orientations ? Exemples :

- Urgence climatique et transition écologique : a-t-on une politique (énergie renouvelable, économie d'énergies, mobilité, ...). Les élus devraient être les animateurs de nouveaux métiers qui fournissent du travail autour de nouvelles activités (recyclage, ...)

-Question sociale (actualité Gilets Jaunes) : chômage (environ 400 personnes, 13% population active), précarité (yc à la mairie), misère aussi. On n'en parle pas ! Une Analyse des Besoins Sociaux, pourtant obligatoire qui permet de bien connaître sa population est-elle réalisée ?

La voix des parents concernant les pré-adolescents devrait être entendue : il y a des enjeux de prévention, y compris aux abords du collège (conduites addictives, violences, ...) qui méritent d'être pris en compte dans la politique municipale avec l'accroissement de la population. La pose de caméras ne peut pas tout résoudre.

Inquiétant que les élus ne soient pas attentifs à ces préoccupations fondamentales pour l'avenir.

Nous regrettons l'absence de progrès méthodologique dans la gestion ; c'est le conservatisme le plus total.

-Le détail des investissements prévus en 2019, peut donner une indication de la politique municipale :

PEAS Mirabeau (200 000€) : projet intéressant, mais attention que ce projet ne devienne pas une danseuse !

Foncier : pour Gymnase du collège (100 000€), secteur de la Fabrique (120 000€, avec espérance de plus-value par une urbanisation future !)

Beaucoup d'investissements pour les équipements sportifs : 50 000€ pour le seul football.

Caméras : encore 40 000€ en 2019, soit un coût minimum de 200 000€ sur le mandat (entretien annuel compris !). Ca mériterait une évaluation sérieuse.

Peu d'investissements sur les bâtiments publics (10-15 000€). Un budget important pour la rénovation de la Mairie est inscrit chaque année, tout en sachant qu'il ne sera pas réalisé.

Nous posons la question de la meilleure affectation, pour la rénovation du bâtiment de l'ancien logement témoin des Campanelles, 90 000€ prévus (habitation ? maison de quartier ? d'association ? ...).

Point 10 : Fixation des taux d'imposition pour 2019:

Vu l'importance de l'excédent,

VU l'augmentation des recettes fiscales due à :

- l'augmentation régulière des bases (2,2% pour 2019)

- la croissance démographique (éco quartier et PUP Fabrique),

- l'augmentation des droits de mutation,

- Vu la suppression de l'abattement général (de 15% de la valeur locative moyenne) pour le calcul de la Taxe d'habitation (environ 300 000€/an en 2019), qui pénalise les contribuables modestes. Sur 2987 foyers fiscaux, 2360 ont été dégrévés de 30% en 2018 (250€ en moyenne),

Vu la volonté de ne pas augmenter les dépenses et de maintenir un matelas,

Vu aussi les taux de prêts aux collectivités (autour de 1.70% actuellement)

On peut se poser la question du maintien de ces taux !

Nous nous sommes abstenus sur cette délibération.

Point 11 : Forfait communal :

Rappel : L'État prend à sa charge la rémunération des enseignants du privé.

La commune est tenue, **pour les classes élémentaires seulement**, de participer dans les mêmes conditions qu'elle participe aux dépenses de fonctionnement des classes correspondantes dans les écoles publiques. La contribution au privé ne peut être supérieure par élève à celle qui incomberait à la commune s'il était scolarisé dans le public. Il s'agit du financement des dépenses matérielles liées aux heures d'enseignement.

Le problème de fond est que la Mairie de Fabrègues ne souhaite toujours pas donner les clés pour la transparence sur sa contribution à cette institution qu'elle croit menacée par un « complot » de gauche qui voudrait sa disparition ! et qu'il faut toujours se battre pour obtenir des informations. Or, nous considérons

simplement que le citoyen doit pouvoir connaître la destination de ses impôts, et c'est le rôle de l'élu de faire la transparence sur la gestion communale et de s'assurer de l'application de la loi de la république. C'est notre seul objectif.

Alors, après une période d'opacité et d'illégalité totales sur le financement, depuis 2015 un tableau de calcul du forfait communal adossé à une convention établissant les relations entre la mairie et l'école sont proposés.

Cependant, il est très difficile de discuter le tableau de calcul du forfait. En effet :

1/-Le tableau du **financement obligatoire des classes élémentaires, est invérifiable (734 €/enfants, pour 39 enfants, soit 28638€**. Nous demandons chaque année l'accès au tableau de base qui remonte aux factures prises en compte. Cela n'a pas été encore possible.

Si la transparence était souhaitée la méthodologie serait présentée et discutée.

- Comment sont calculées les **dépenses matérielles des locaux** (entretien, dépenses de fonctionnement –chauffage, électricité-, fournitures scolaires, ...), l'implication du pôle vie scolaire?
- avec quelles clés de répartition sachant que les locaux sont multi-usages ? A défaut d'un minimum d'outils qui n'existent pas (compteur divisionnaire pour l'eau, l'électricité, cahier d'intervention du personnel, ...) on reste dans le flou.

2/-Le facultatif proposé au vote pour l'Ecole Maternelle porte sur des sommes aussi importantes et supérieures à l'obligatoire (32 320€, affichés dans le tableau, soit 1 197 € pour chacun de 27 enfants pour le financement des seules ATSEM). Avec l'école obligatoire à 3 ans cette contribution sera encore augmentée.

3/ A ce facultatif il faut ajouter autour de 30 000€ de cantine (transport, surveillance, repas des élèves extérieurs à la commune) qui n'apparaissent nulle part, noyés dans la masse des chapitres comptables du budget général, alors qu'une convention devrait préciser l'ensemble de ces relations.

En donnant plus de moyens que prévu par la loi au privé (autour de 90 000€ pour moins de 30 000 obligatoires) au prétexte d'égalité entre les élèves, des fonds publics sont en fait utilisés pour accroître les inégalités!

Questions orales :

1-Votes des représentants de la commune au conseil de Métropole

Le principe du nouveau stade aurait été voté en 2016, y compris par ceux qui aujourd'hui ont voté contre. Les conseillers fabréguois auraient voté sur la base de cette précédente décision. De plus il faudrait regarder ce qu'apporte ce budget primitif métropolitain à la commune de Fabrègues, notamment 340 000 € au PEAS Mirabeau. Les conseillers fabréguois siègent d'abord pour les intérêts de leur ville. Où est l'intérêt général ? C'est la reprise du discours du Président qui considère que ce vote négatif signifie « refus des projets communs au cœur des attentes », qu'il explicite dans un courrier, pas très bienvenu, à tous les habitants des communes des élus réfractaires et 6 pages dans le Mag n°47 de mars !

Dans la discussion le Maire a annoncé qu'il tenait la forme pour une nouvelle candidature en 2020.

2-Pose des compteurs Linky par Enedis

La position de la Mairie n'a pas évolué depuis 2016. « C'est un combat perdu d'avance, qu'il est donc inutile de le porter » sur la base d'un arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes du 5/10/2018.

La Maire de la commune voisine de Pignan, considérant que l'installation de ces compteurs faisait l'objet de fortes préoccupations de la part de nombreux habitants, en vertu de ses pouvoirs qui lui incombent en matière de sécurité publique face aux conséquences possibles sur la santé publique, a adopté un arrêté exigeant de l'opérateur Enedis le respect du choix de chaque usager.

D'autres communes, comme la commune de Bayonne ont négocié avec l'opérateur la liberté pour les usagers d'accepter ou refuser ce compteur.

Sept pays européens (dont Belgique et Portugal) ont refusé cette installation, l'Allemagne a elle limité le déploiement à 15% des usagers.